



Mosaïque

Bulletin de liaison d'Indre Nature
Association départementale de protection de l'environnement

Numéro Spécial 20 ans

...et un peu plus

UN PEU D'HISTOIRE

La Génèse d'Indre Nature p.2

2028, les 40ans d'Indre Nature p.2

TEMOIGNAGE

Entrevue avec René Pécherat p.4 à 5

TRIBUNE LIBRE

L'éloge du fumier p.6

VIE DE L'ASSOCIATION

Le bénévolat : pierre angulaire de la vie associative indrienne p. 7

Après des dizaines d'années de lutte infructueuse des écologistes, aujourd'hui enfin la prise de conscience tellement attendue. Les pouvoirs publics dans l'Indre assument leurs responsabilités et se lancent dans la défense et la restauration de ce qui nous reste en patrimoine naturel, cette richesse inestimable qui est la fierté de notre département. Grenelle de l'environnement, Natura 2000, trame bleue et verte, directives eau et nitrates, agenda 21, contrat territorial, nouvelle charte du PNR de la Brenne, stopper la perte en biodiversité vers 2010 On peut dire qu'il y a du pain sur la planche.

L'association Indre Nature, après vingt ans devenue structure incontournable, s'associe à cette offensive. Forte de ses bénévoles militants et de ses neuf salariés professionnels elle est présente partout. Ses propositions sont bien accueillies, ses actions portent leurs fruits.

Enfin l'Indre deviendra-t-elle un vrai pays d'harmonies?

Quel beau cadeau pour notre anniversaire!

Hélas, cette image utopique ne correspond en rien à la réalité. Bien au contraire!

Nous constatons entre autres:

- Des remembrements toujours aussi dévastateurs (Mezieres-en-Brenne, Tilly ...)
- La destruction du bocage accélérée
- La destruction ou l'abandon des dernières prairies humides
- La dégradation massive des étangs de la Brenne
- La destruction ou l'enfrichement des habitats irremplaçables (pelouses calcaires)
- Des aménagements de toute plume sans respect de

la nature

Mais au moins, dirait-t-on, ces tendances sont bien en train de changer?

Pas vraiment; elles s'accroissent plutôt! Les causes: Le manque de volonté publique, le désintérêt des élus, le manque des compétences dans les services publics, Le manque d'effectifs humains et financiers, le manque de programmes et de projets concrets, le manque d'intégration de la nature dans les projets d'aménagement; Et Indre Nature, que peut-elle faire?

Rendons-nous compte que la préservation du patrimoine naturel est un métier qui exige de bonnes compétences techniques et relationnelles. Beaucoup d'expérience aussi et surtout, une disponibilité sans fin. Ca dépasse la portée de nos bénévoles, même les meilleurs d'entre eux. Heureusement, nos salariés disposent de ces compétences. Mais ces neuf personnes, c'est fort peu par rapport aux structures partenaires: des centaines de communes, des dizaines de services publics, des bureaux d'études. Pensons aussi aux entreprises, les propriétaires fonciers, aux citoyens qui sans cesse nous appellent. Nous nous noyons dans le travail.

Et encore, il faut survivre. Nous sommes donc obligés d'exécuter des prestations rémunérées; des inventaires, des études, des suivis de terrain. Tout cela, c'est important, parfois indispensable. Mais cette capacité humaine n'est donc plus disponible pour des actions, des propositions, de la concertation et des partenariats, faire du lobbying, la création de vrais projets. Pour financer ce travail essentiel, le cœur même de nos missions, nous ne trouverons jamais les moyens.

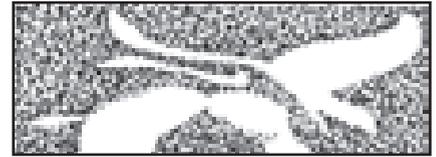
Le temps passe et Indre Nature reste sur la touche, assistant à la démolition irrésistible des richesses naturelles de notre beau département.



Genèse d'Indre Nature en quelques dates

Certes IN fête aujourd'hui ses 20 ans ! Mais à travers cette chronologie, vous découvrirez à travers ses illustres ancêtres, que l'intérêt pour la protection de la nature dans le département est plus ancien et toujours à l'initiative de citoyens passionnés et courageux. Un engagement exemplaire que nous saluons ici.

11 août 1969 - Création de la SEPANI, Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans l'Indre, à l'initiative de René Pécherat



SEPANI

1970 - Création de la section du Blanc, Jeunes Pour la Nature, Le Chevalier.
Président en 1984 Dominique MOREAU



Le GEAI

1974 - Création de l'association l'Alouette. Président en 1984 Pascal DUBREUIL

6 avril 1978 - Fondation du G.E.A.I., Groupe d'Etude de l'Avifaune de l'Indre. Yves BARNABE, Yves GASNIER, Gérard TARDIVO notamment



Nature Brenne Pays Blancois

30 septembre 1984 - La SEPANI devient une fédération, dont les membres fondateurs

sont La SEPANI, Nature Brenne Pays Blancois, Le G.E.A.I., Nature et Progrès Indre, Association pour la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel de la Vallée de la Creuse

23 novembre 1984 -

Fusion des deux associations blancoises l'Alouette et JPN du Blanc pour fonder Nature Brenne Pays Blancois



28 mai 1988 - Le G.E.A.I., Nature Brenne Pays Blancois et la SEPANI fusionnent pour constituer Indre Nature.

Le G.E.A.I. change de nom et devient "Indre Nature"

Article Nouvelle République 06/06/1988



2028 : Indre Nature fête ses 40 ans !

Nous vous proposons ici un petit exercice de prospective humoristique : une chronologie utopique de l'actualité environnementale de notre département, des années 2010 à 2028 !

Citation : L'utopie est la matrice de l'histoire et la sœur jumelle de la révolte. [José Bové]

2010 : Suite au Grenelle de l'environnement et au rapport alarmant de l'INSERM faisant état du nombre anormalement élevé de cancer chez leurs utilisateurs, les pesticides comme les herbicides sont interdits à l'horizon 2012. Pour compenser les pertes de revenus des agriculteurs, il est provisionné une somme de 15 milliards d'euros par an, taxés sur le bénéfice des sociétés de phytosanitaires. Le Conseil régional prend fait et cause pour les économies d'énergie et les énergies renouvelables, en subventionnant directement aux particuliers les travaux d'isolation, les installations solaires et les éoliennes, ces dernières après production d'une étude d'impact validée par la toute nouvelle Commission au développement durable, dans laquelle siègent 51 % d'associations de protection de la nature.

2012 : l'arrachage de haies est interdit dans le département de l'Indre, devenu précurseur en la matière grâce la prise de position ferme du Conseil général. Dès le mois de janvier, ce nouveau Conseil général avertit les agriculteurs que l'arrosage des cultures à partir des rivières sera strictement interdit pendant les mois de déficit pluviométrique, de juin à septembre, et que le puisage en forage faisant peser de lourdes menaces sur l'alimentation en eau potable, celui-ci est interdit toute l'année. Le syndicat des pisciculteurs de la Brenne se tourne résolument vers la production de poissons biologiques suite aux révélations des études de toxicité des poissons de la Brenne, menées dans le cadre du renouvellement de la charte du Parc naturel régional de la Brenne.

2014 : suite à une plainte des Pays-Bas, appuyée par Indre Nature, le tribunal de Châteauroux rend son verdict dans l'affaire des canards migrateurs. Les chasseurs, qui s'approprient les oiseaux en les tuant, alors qu'ils font partie du patrimoine naturel européen, sont condamnés à verser une taxe de 60 € par oiseau tué. Les Pays-Bas déclarent vouloir restituer cette somme aux acteurs locaux de la protection de la nature. L'avocat des chasseurs déclare : « comprendre les attentes du tribunal et regretter que ce que le tribunal a appelé un hold-up sur le bien public ait duré aussi longtemps. » Il est aussitôt élu président de la Fédération nationale des chasseurs de France.

2016 : les OGM à usage agricole disparaissent, car le boycott des produits OGM organisé dans l'Indre a été repris à l'échelle mondiale, et la firme Monsanto fait faillite suite à l'écroulement de ses valeurs boursières.

Le fond provisionné par l'Etat pour les compensations aux agriculteurs n'est pas utilisé, car leurs marges n'ont pas diminué, bien au contraire. Ce fond est versé aux plus démunis.

Indre Nature compte 5700 adhérents.

2018 : Indre Nature fête ses 30 ans. Le ministre de l'Environnement fait une

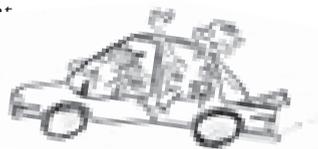


allocation, profitant de cette tribune pour annoncer le retour du loup dans l'Indre. C'est un secret de polichinelle, car le loup est déjà revenu depuis 2014, comme tous les adhérents d'Indre Nature le savent. Il annonce également une remise à plat des accords EDF en matière d'électricité nucléaire. La presse reprend ses propos, en expliquant qu'il s'agit de démanteler à terme les centrales nucléaires françaises, mais aussi celles installées par EDF à l'étranger.

2020 : les voitures propres sont devenues une réalité. Plus de 50 % du parc automobile roule désormais à l'hydrogène, à l'électricité ou à l'air comprimé, ce dernier ayant l'avantage de pouvoir en plus filtrer les pollutions de l'air ambiant.

Le covoiturage est en plein essor : de 1,1 en 2008, il est de 2,9 en 2014, grâce à la Bourse des Transports, créé par les tous nouveaux Services de l'environnement départementaux.

Les déplacements de plus de cent kilomètres se font en transport en commun, dont le maillage atteint désormais la densité d'il y a un siècle. 150 000 emplois sont créés par cette attitude volontaire du gouvernement.



2022 : la toute nouvelle Université de l'Environnement ouvre à Châteauroux, désormais promue Ville verte. 12 000 étudiants y viennent chaque année étudier la biodiversité, les énergies renouvelables. L'Observatoire national des zones humides est créé. Le nombre d'emplois induits par cette nouvelle orientation est en augmentation constante. La Nouvelle République déclare ; « l'Indre est un département dynamique, qui sait garder son âme ».

Indre Nature signale le retour de la biodiversité : depuis l'arrêt des produits phytosanitaires, les outardes, les chevêches, les orchidées, les nénuphars sont de retour.

Trente sept espèces de plantes disparues sont de nouveau signalées identifiées en Champagne berrichonne.

2024 : l'aéroport de Châteauroux ferme ses portes faute d'activité. Les pistes sont nettoyées pour laisser place à une prairie naturelle. Les riverains saluent le calme revenu.

Le patrimoine naturel est désormais classé patrimoine de l'Etat, et bénéficie du même statut que les monuments historiques. Le gros PDG d'une grosse entreprise de carrières et BTP de l'Indre (personnalité bien connue du service juridique et contentieux d'Indre Nature à la fin du XX° et début du XXI° siècle) se présente au Conseil d'administration d'Indre Nature. Suite à son engagement dans la protection, validé par les douze dernières années de son activité, consacrées essentiellement à la remise en état des sites dégradés auparavant par ses soins, il est élu.

2026 : Les riverains signalent des bruits nocturnes incongrus dans la prairie Saint-Gildas. Après enquête du commissariat, les spécialistes d'Indre Nature sont appelés à la rescousse. Ils identifient le chant du Butor étoilé nicheur dans la roselière des bords de l'Indre.

L'eau passe sous le seuil des 10 mg de nitrates par litre, partout dans l'Indre. L'écrevisse à pattes blanches refait surface. Depuis son dernier fief connu dans la Gargillesse, resté secret pendant de longues années, elle recolonise douze rivières dans l'Indre.

2028 : AG très extraordinaire d'Indre Nature, la protection de l'environnement étant totalement assurée dans le département, Indre Nature organise une grande fête avec tous ses adhérents pour sa dissolution ... dans le champagne !

Entrevue avec René Pécherat le 25 septembre 2008

René Pécherat bla bla bla bla bla bvla bla sds dfs fgds elir aqoizdf q he fgzghz ogizerg

Indre Nature : Comment a germée l'idée de créer Indre Nature ?

René Pécherat : « Dès les années 70, il y eut une prise de conscience écologique : de nombreuses personnalités et une frange de la population au fait des dégâts causés à la nature par l'activité humaine ont fait entendre leurs craintes. Mais face à l'inaction des pouvoirs publics et politiques, le sentiment d'incompréhension doublé de colère a poussé les écologistes (car désormais nous avons un nom !) vers des actions militantes. Dans notre département, trois associations (SEPANI,¹ GEAI², Brenne Nature Pays Blancs) s'opposaient frontalement aux administrations, aux élus locaux et au lobby agricole ou industriel. A cette époque, certains membres dirigeaient plusieurs de ces associations simultanément. Des liens se sont donc rapidement créés entre structures associatives et l'idée de les fédérer en une unique association a vu jour dans l'objectif de donner encore plus de poids à la cause de la protection de la nature dans l'Indre. En 1988, Indre Nature était créé ! ».

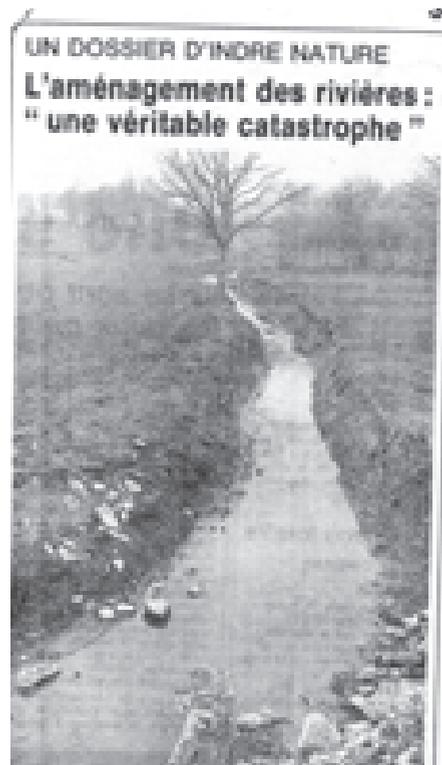
IN : Comment ont réagi vos détracteurs ?

RP : « Ils avaient en face d'eux des «écologistes» non plus en ordre dispersé, mais une association de protection de la nature qui leur faisaient front, capable de porter ses points de vue sur la place publique et jusque dans les réunions organisées par les services de l'état. Indre Nature était désormais (au moins) consulté sur les problèmes agricoles et les projets d'aménagement. Lorsque ce n'était pas le cas, Indre Nature était en capacité de faire connaître ses idées par voie de presse, d'informer le public de ce qui se tramait souvent en catimini ! Je dois préciser qu'au cours de certaines réunions (concer-

nant notamment les problèmes de pollution des nappes phréatiques par les nitrates d'origine agricole), il ne fut pas rare de rencontrer des responsables administratifs ou des représentants de structures agricoles (entre autres) conscients de la véracité des propos tenus par Indre Nature, mais qui, officiellement, s'opposaient à notre association pour défendre les intérêts des corporations qu'ils représentaient. Nous ne nous attendions pas à cristalliser autant de haine, nous avons été surpris ! ».

IN : Quelles « batailles » vous ont laissé le souvenir le plus mémorable ?

RP : « C'est sans aucun doute le combat mené contre les curages de rivières et les rectifications de cours d'eau qui eurent lieu entre les années 80 et 90. Alors qu'il existait déjà une connaissance du fonctionne-



Article Nouvelle République 31/07/1990



ment des écosystèmes aquatiques ces opérations d'aménagement détruisaient peu à peu le bon fonctionnement des rivières, avec des conséquences lourdes, quasi irréversibles, sur certaines espèces animales et végétales. J'ai survolé en ULM le département de nombreuses fois et j'ai vu les cicatrices laissées dans le paysage par ces travaux. Que d'argent public dépensé vainement ! Il est vraisemblable qu'un jour, une véritable politique de reconquête des milieux aquatiques tendra à recréer des méandres sur les cours d'eau qui ont subi des rectifications. Toujours est-il qu'à la fin des années 90, sous la pression d'Indre Nature, il y a eu des inflexions, une reconnaissance des doléances de notre association, et un abandon de ces pratiques de curage et de rectification des rivières !

Toujours dans le domaine des milieux aquatiques, je me souviens de l'émoi qu'a suscité la destruction des dernières rares et grandes tourbières de l'Indre. Il y eut le projet de plan d'eau communal de La Châtre Langlin sur la tourbière de Passebonneau, ainsi que le projet de mise en culture de maïs du marais de Thizay. Ce fut « la grande aventure du siècle » pour nous qui

¹ SEPANI : Société d'études et de Protection et d'aménagement de la Nature dans l'Indre.

² GEAI : Groupe d'Etude de l'Avifaune de l'Indre.

défendions ce milieu devenu rare en Champagne berrichonne. Au côté du représentant du ministère de l'environnement de l'époque nous avons rencontré une très grande hostilité qui se traduisait par des menaces à notre encontre de la part des agriculteurs locaux. Nous avons finalement obtenu la protection de ce site par l'adoption d'un arrêté de biotope. Mais encore aujourd'hui, 25 ans après, Indre Nature est indésirable sur le marais de Thizay, alors que ce milieu joue un rôle écologique majeur dans le fonctionnement de la rivière Vignole ».

IN : Quelle fut l'attitude des élus de l'époque dans ces débats, et qu'en est-il aujourd'hui ?

R.P : « Par manque de courage les élus de l'Indre suivaient la tendance locale : « tous contre les écolos ! » sans trop se poser de

notamment, les associations de protections de la nature ont largement contribué à faire évoluer une législation trop laxiste qui ne tenait absolument pas compte de l'impact de ce type d'activités sur l'environnement. Dans l'Indre, nous avons de célèbres exemples mettant en cause souvent les mêmes carriers : notamment le détournement de la rivière Gargilese !

Il faut être là pour que les lois relatives à la protection de la nature évoluent et offrir ainsi aux administrations, comme aux élus, des arguments indiscutables qui autorisent des projets d'aménagement respectueux de l'environnement ».

IN : Y a t-il des conséquences sur le fait qu'Indre Nature soit reconnu comme un acteur important de la protection de la nature dans notre département ?

R.P : « Il est vrai qu'aujourd'hui la plupart des gens ont conscience que la nature est un bien sensible et indissociable de l'homme. En revanche, beaucoup d'entre eux pensent que puisqu'il existe une structure « officielle » qui s'occupe de régler les problèmes d'environnement dans l'Indre il n'est donc pas nécessaire de s'impliquer pour cette cause. Eventuellement, certains donnent un peu d'argent aux associations, mais peu donnent de leur temps. Or, les associations de protection de la nature ont toujours besoin de bénévoles, militants et actifs sur le terrain. C'est à eux qu'Indre Nature doit beaucoup et c'est grâce à eux qu'il sera possible de faire progresser notre société vers un développement durable ».

IN : Etes-vous optimiste pour l'avenir de nos sociétés ?

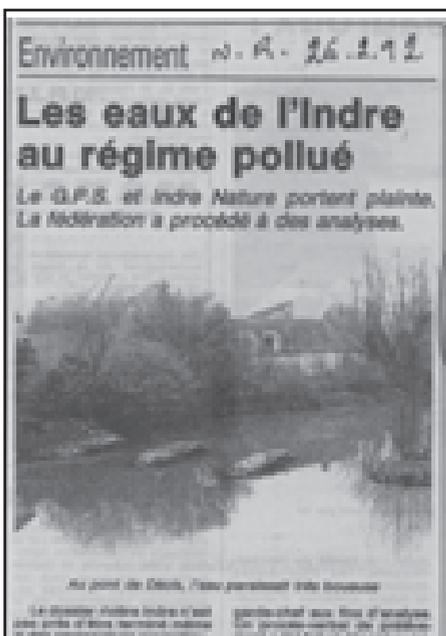
R.P : « Malgré l'optimisme, le courage et l'inconscience qu'il nous a fallu pour élever l'écologie au niveau de préoccupation actuel, je suis très réservé pour l'avenir car l'histoire nous montre malheureusement que l'homme attend toujours qu'une catastrophe majeure l'entraîne avant de réa-

gir. Quel avenir auront les générations qui nous suivent ? Comment prendront-elles en mains leur destin ? Il ne faut cependant pas perdre espoir et continuer la lutte ! ».

RENÉ PÉCHERAT, Président d'honneur d'Indre Nature



Article Nouvelle République 30/04/2006



Article Nouvelle République 26/02/1992

question, sans doute pour caresser leur électorat dans le sens du poil et dans certains cas, dans le but de récupérer quelques subsides versés par les promoteurs à leur commune.

Aujourd'hui ces attitudes perdurent, même si l'on sent que de plus en plus d'élus sont sensibles aux problèmes d'écologie. Il faut bien dire aussi que dans certains domaines, l'ouverture et l'agrandissement des carrières

Eloge du fumier

Ce monde m'écoeure : on ne parle que d'hygiène, d'assainissement, de douche tri-quotidienne, de lavage à grande eau, de qualité de l'air, alors que l'eau n'a jamais été aussi dégueulasse, l'air aussi pourri, les maîtres du monde aussi « fumiers ». Mais attention, j'ai mis des guillemets ! En effet, le sens figuré (vil, méprisable) est récent, il remonte à la fin du 19^{ème} siècle. Avant, le fumier avait une excellente réputation, qu'il a conservée auprès de beaucoup de jardiniers et d'amateurs éclairés.

Pour ma part, je suis irrécupérable, et je me méfie des gens trop bien lavés et parfumés aux produits les plus toxiques qui soient. Dans notre société, il faut des hommes « propres », c'est à dire lavés de leur parfum naturel ! Des hommes inodores, et surtout sur le plan des idées, où c'est encore pire.

Ah le fumier ! Quelle place merveilleuse il a occupée dans les cours des fermes ! A la porte de l'étable (on dit la « vacherie »), en permanence, il forme un tas sympathique, qui augmente de volume durant la semaine, comme le fumier de cheval, à la porte de l'écurie. Le lundi matin, c'est un rituel, un cheval passe, attelé à un traîneau, sur lequel on entasse le précieux produit, qu'on va conduire sur un autre tas plus conséquent, qui s'appelle la « pelote » de fumier. Un parfum merveilleux envahit la cour de la ferme, c'est un parfum d'humus, l'humus originel, l'origine du monde !

Au fait, « on », c'est qui ? Un « bricolin ». Je trouve le mot bien faible pour désigner ce personnage mythique, qui redonne la vie dans les champs.

Mais ce n'est pas fini. Quand il a répandu le fumier de la semaine, le préposé au fumier charge un tonneau sur le traîneau et il se rend vers la fosse à purin. Le précieux liquide sera pompé dans un fût, comme le vin. Le purin est noble, il sera répandu sur le fumier, trop sec pour s'épanouir complètement.

Il est stupide de se boucher le nez devant ces fragrances de fumier que le dictionnaire Robert appelle des « remugles ». Pauvre Petit Robert ! Dégénéré !

Mais ce n'est pas tout. Le fumier, il faut l'entretenir, le faire vieillir, l'affiner en somme. Aussi, au bout de trois ans en général, on entasse une autre « pelote » de fumier, pas trop loin de la maison. A l'automne suivant, on charge le fumier dans un tombereau, et le précieux chargement ira dans un champ. On le fera descendre à l'aide d'un trident et l'on obtiendra des alignements de petits tas qu'il faudra alors répandre, et on dit « récarter du fumier ».

L'homme chargé de cette opération, je le revois encore, les soirs de novembre, au retour de l'école. Au milieu des corbeaux de Van Gogh, c'est un géant des premiers âges, comme Hercule nettoyant les écuries d'Augias !

Ah qu'il était beau et qu'il sentait bon, le fumier, le vrai ! Le fumier biologique, le fumier de la vie !

Quant aux animalcules qui nous dirigent, aux soi-disant ministres et autres maîtres du monde, c'est insultant de les appeler « fumiers » ! Je m'entends bien : c'est insultant pour le vrai fumier, celui des vraies vaches.



ROLLAND HÉNAULT,

romancier, poète et essayiste né à Saint Valentin (36) le 25 mai 1940.

Le bénévolat : pierre angulaire de la vie associative indrienne

Cet article s'appuie sur les résultats d'une étude que j'ai menée avec ma collègue Florence Abrioux, également sociologue à l'université d'Orléans, sur la vie associative indrienne. L'étude a été menée pour le compte de la DDJSVA 36 et a duré deux ans. En tout, ce sont environ 1000 questionnaires qui ont été exploités et plus de cent entretiens qui ont été réalisés dans les associations indriennes.

La première année a été consacrée au thème de « la capacité des associations à assurer leur pérennité » (rapport consultable en ligne sur le site de la DDJSVA) tandis que la deuxième année a été consacrée à celui de « la contribution des associations au développement du territoire » (le rapport sera mis en ligne avant la fin de l'année 2008 attention à la date de parution du Momo 20 ans, il vaut mieux ne rien préciser). A la demande d'Indre Nature, je reviens ici plus précisément sur la partie de l'étude qui concerne le bénévolat.

Notre étude permet d'évaluer à environ 3800 le nombre d'associations actives dans le département ¹. Le nombre d'associations

pour 100 habitants dans l'Indre (1,6) est conforme à la moyenne régionale et nationale.

Ce qui caractérise le département, par contre, est une tendance au tassement de la progression du nombre d'associations : globalement, les créations peinent désormais à compenser les dissolutions. Encore relativement dense au regard de la population, le tissu associatif indrien montre donc des signes de fragilité. Les études de la vie associative au niveau national mettent en évidence l'importance du renouvellement des structures, seul susceptible d'assurer la vitalité associative. En effet, les grandes institutions associatives caractéristiques de la période de croissance économique et du développement de l'Etat provi-

¹ Ce chiffre est environ deux fois moins élevé que celui des associations déclarées en préfecture (mais rappelons que si l'on doit déclarer la création d'une association, on est pas obligé de déclarer sa disparition) et environ deux fois plus élevé que le chiffre des associations inscrites au répertoire SIRENE (soit parce qu'elles sont employeurs, soit parce qu'elles font des demandes de subventions auprès de l'Etat).



dence sont en crise ; seule la création de structures nouvelles, souvent foisonnante en milieu urbain, peut compenser l'essoufflement des anciennes structures. Ce renouvellement pose question dans l'Indre. Cette question pourra sembler de moindre urgence dans ce département rural, dans la mesure où les structures associatives traditionnelles ont résisté/résistent relativement bien. Pour autant, dans ces structures, une question hante les discours des responsables associatifs, qui est celle du renouvellement des générations de bénévoles.

La crise du bénévolat

Ce que l'on appelle communément « la crise du bénévolat » peut avoir des causes multiples, qu'il importe de démêler, si l'on veut tenter d'y apporter des solutions. Le vieillissement de la population est accentué dans l'Indre ; les jeunes, plus souvent qu'ailleurs, quittent le département avant d'avoir pu prendre le relais des responsables associatifs en place ou d'avoir pu créer leur propres associations. Mais d'autres phénomènes sont à prendre en compte. La professionnalisation des associations - liée à l'impératif de gestion plus serrée, à l'accroissement des contraintes réglementaires, au développement des contrats aidés ou à tout autre cause - est l'un de ces phénomènes. Par « professionnalisation » on entend aussi bien la présence plus importante de salariés (de mieux en mieux formés) dans l'association, que la formalisation des procédures

de gestion, d'encadrement de la pratique, etc. Qu'elle soit entendue dans un sens ou dans l'autre, la professionnalisation des associations peut éventuellement conduire à ce que les bénévoles hésitent à s'investir, préférant adopter des comportements plus consuméristes vis-à-vis de l'association. Il pourra paraître difficile de contrecarrer un phénomène démographique particulièrement défavorable dans l'Indre, mais on peut certainement agir, au sein des associations, pour que la professionnalisation n'entraîne pas nécessairement le désengagement des bénévoles. Indre Nature semble avoir pour l'instant réussi ce pari.

L'engagement associatif ne concerne pas tout le monde

Enfin, il reste un dernier phénomène sur lequel il est possible d'agir et qui concerne la transformation du profil des bénévoles et des modalités de leur engagement. Il s'agit là moins d'une crise du bénévolat que de son évolution, qu'il faut savoir décrypter afin de pouvoir s'y adapter. Derrière la question du rajeunissement du bénévolat, se profile aussi celle de sa féminisation. Au-delà encore, si le bénévole - et en particulier le responsable associatif - est plus souvent un homme qu'une femme², plus souvent âgé de plus de 40 ans³, on sait aussi qu'il est plus instruit que la moyenne : « l'engagement associatif ne concerne pas tout le monde. Il y a des filtres en fonc-

tion des catégories socio-professionnelles et des niveaux de diplômes »⁴. Mais les jeunes, les femmes, tendent à revendiquer une place dans le monde associatif comme ailleurs ; tandis que de plus en plus d'associations cherchent à inclure les bénéficiaires de leurs actions (exclus économiques et sociaux, personnes handicapées,...) dans les prises de décision qui les concernent. De nouvelles populations accèdent à l'engagement associatif, qui n'est plus réservé à une seule catégorie, contribuant ainsi à la modification du sens et des modalités de cet engagement. L'affiliation politique, syndicale ou religieuse qui motivait l'engagement associatif traditionnel fait place à de nouvelles quêtes : recherche d'expérience et de compétences (en particulier pour les jeunes), accès à la prise de responsabilité citoyenne (en particulier pour les femmes exclues du monde politique), besoin de lien social, défense de ses intérêts en tant que groupe discriminé, etc. Plus individualisé, l'engagement bénévole est également aujourd'hui plus soucieux :

- d'efficacité de l'action associative (la réunion sans ordre du jour et qui n'en finit pas est l'exemple type de ce dont on ne veut plus) ;
- des équilibres de vie (arbitrage entre vie professionnelle, vie citoyenne et vie privée)
- du caractère démocratique du fonctionnement associatif (partage des décisions, transparence des procédures).

Cet engagement pourra alors apparaître aux bénévoles « traditionnels » plus distancié, ponctuel ou encore éphémère... il est surtout très exigeant. Comment répondre à ces nouvelles exigences ? Telle est la question qui se pose à ceux qui sont encore les piliers de la vie associative indrienne (plutôt des hommes, plutôt retraités) et dont les « nouveaux » bénévoles attendent moins qu'ils cèdent leur place au terme de conflits coûteux en énergie, qu'un audacieux passage de relais dans la confiance.

ANNE LABIT - Sociologue
IUT de l'Indre - Université d'Orléans

² Près de 70 % des associations sont dirigées par des hommes (*Libération*, supplément associations des 20/21 octobre 2007).

³ Interview de la sociologue Sandrine Nicoud (*Libération*, supplément associations des 20/21 octobre 2007).

⁴ Sandrine Nicoud, art. cit.

Joyeux Anniversaire

Indre-Nature, vingt ans déjà

Châteauroux. L'association environnementaliste a convié ses quelque cinquante partenaires à fêter, hier, son anniversaire.

Vingt ans d'action et d'engagement au service de la protection de la nature et de l'environnement, ça se fête. « Indre-Nature comptait à l'origine, des bénévoles, tous copains qui passaient pour des écoles, souligne Jean-Pierre Barbat, administrateur. Aujourd'hui, le militantisme est différent, l'association est devenue plus crédible du fait de la reconnaissance de ses compétences. »

Le résultat d'un travail associatif

Indre-Nature cherche à connaître et protéger la biodiversité sauvage du département. Elle informe et communique auprès du grand public. Elle siège dans diverses commissions, bénéficie de nombreux agréments et est affiliée à Nature Centre et à France Nature Environnement. Joël Moulin, était là, il y a vingt ans.

« Quand notre structure a quelque chose à dire, elle le fait avec un apport technique. Avec les années, notre groupe a acquis sagesse et expérience. »



Salariés et membres du conseil d'administration de l'association.

Indre-Nature emploie dix salariés et compte plus de six cents adhérents, le fruit d'une confiance grandissante et d'un attrait évident pour le respect de l'environnement naturel. Le partenariat avec les com-

munes, reste à développer notamment dans la fonction de conseil pour l'implantation d'édifices telles les éoliennes. Ainsi, Vendouvres a opté pour le fauchage tardif, Meunet-sur-Vatan pour l'implantation

d'une mare pédagogique et Bivareannes pour la création de sentiers.

Indre-Nature : parc Balsan, 44 avenue François-Mitterrand, à Châteauroux, tél. 02-54-22-60-20.

Indre Nature

Maison de l'environnement

Parc Balsan

44 avenue F. Mitterrand

36000 CHATEAUROUX

Tél: 02-54-22-60-20

association@indrenature.net

Notre site : www.indrenature.net

Directeur de publication : Jean Pierre Fombaustier

Comité de rédaction : Anne Gouzon, Jean-Pierre Fombaustier, Agnès Auclair,

Sophie Vinendi, Jean Eldin, Marie-Hélène Froger, Yohan Morizet

ISSN : 1638-332X

Dépôt légal : 2009-03

Les avis exprimés n'engagent que leurs auteurs